

# Projet règlementation du 9 places vivaro

1 : l'amicale met à disposition un véhicule 9 places sérigraphié au nom de l'association pour les activités du CA et en priorité sur toutes autres réservations, il sera stationné au CIS LHN.

2 : le véhicule sera mis à disposition des amicalistes pour toutes activités liées aux activités sportives et associatives professionnelles gratuitement hors carburant

3 : il sera mis à disposition pour tous déplacements d'activités hors professionnelles et familiales sous condition de réservation (article 4)

4 : le véhicule sera loué avec un forfait journalier, un forfait kilométrique, mise à niveau du carburant (plein) au retour du véhicule.

- Forfait locatif : 30€/ jour 15€ au-delà de 3 jours
- Forfait kilométrique : 0.15 cts du km
- Présentation obligatoire du ticket de plein ou photo pompe si ticket indisponible
- Chèque de caution : 1000€

5 : si le véhicule est impliqué dans un accident a tort, le conducteur s'acquittera de la franchise dont le montant est de 280€

6 : un relevé kilométrique sera apposé au carnet de bord au départ, au retour avec nom et dates.

7 : un état du véhicule par signalement sur la feuille de réservation (impacts divers) et au retour du véhicule.

8 : le véhicule ne pourra servir qu'au transport de personnes (5 minimum), toutes autres destinations sont formellement prohibées (déménagement, matériels, déchetterie) et entraînera une exclusion définitive de l'utilisateur sur une autre réservation. Il en sera de même si l'utilisation et la conduite n'est pas assuré par un amicaliste.

9 : le véhicule sera nettoyé à son retour par l'utilisateur(s), les niveaux vérifiés et la pression des pneus

10 : le véhicule est équipé d'un attelage pour portes vélos ou remorque à usage de transport d'effets personnels ou matériels sportifs ainsi que 3 barres de toit Prenez soin de ce véhicule, pour le bien de tous, signalez toutes anomalies, chaque retour du véhicule ne doit pas être une inquiétude pour l'utilisateur suivant.

**LA LOCATION NE POURRA SE FAIRE QU'AU SIEGE SOCIAL DE L'Amicale**

**Le président**